

Compte-Rendu Sommaire Conseil Municipal du 12 novembre 2021

Étaient présents : Elodie DEVAUX, Virginie GALET, Romuald GOSSELET, Yolande GRIFFART, Sophie LEDUC, Stéphane JUMEAUX, Barbara LLONG-JUMEAUX, Jacques MAIRESSE, Jean-Pierre MERLIOT, Marie-Christine WIELGOSZ.

Excusés : Yann BARELLE

Absents : Jérôme DAMIENS, Michael LANGRAND (ayant donné pouvoir à Marie-Christine WIELGOSZ), Jean-Charles MAKALA

Secrétaire de séance : Romuald GOSSELET

Début de séance : 19h00

Orde du jour

FINANCES - ÉCONOMIES

1. Remboursement frais responsables du CLSH
2. Subvention aux associations

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3. SIDEC nouveaux statuts
4. PROMOCIL
5. SIDEN SIAN retrait de compétences
6. Annulation délibération de la régie
7. SIDEN SIAN adhésion de communes
8. Convention avec le Département
9. Reprise de tombe

QUESTIONS DIVERSES

FINANCES - ÉCONOMIE

Point n°1 Remboursement frais responsables de CLSH

Durant le centre de loisirs sans hébergement le directeur ainsi que la sous directrice ont utilisés pour le camping de paris mais également pour la sortie au parc Astérix leurs véhicules personnels, le directeur demande le remboursement de ces frais de route pour un montant 97,20 €, la directrice demande le remboursement de ses frais de route pour un montant de 41,40€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le remboursement des frais engagés

Point n°2 Subvention aux associations

Suite aux dossiers de demande de subvention déposée par les associations le conseil municipal doit se prononcer sur chaque demande et d'en fixer le montant, après discussion il est validé pour chaque demande les montants suivants :

- Marche des ours 200€ (Barbara LLONG-JUMEAUX n'a pas pris part au vote)
- Club des Ados 200€ (Barbara LLONG-JUMEAUX, Romuald GOSSELET n'ont pas pris part au vote)
- FNACA 450€
- Jean BOSCO 500€ (Barbara LLONG-JUMEAUX, Christine WIELGOSZ n'ont pas pris part au vote)
- DK dance 300€ (Elodie DEVAUX n'a pas pris part au vote)
- Société de Chasse 250€ (Christine WIELGOSZ- Michael LANGRAND ont votés contre)
- Club des séniors 300€
- L'éclair 150€ (Virginie GALET - Jacques MAIRESSE ont votés contre)
- Les Moulineux 500€
- APA 300€ (Barbara LLONG-JUMEAUX - Jacques MAIRESSE - Virginie GALET n'ont pas pris part au vote)
- Coopérative scolaire 400€

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n°3 SIDEK Nouveaux statuts

Suite à l'adoption par le SIDEK de la révision de ces statuts, il est demandé au conseil municipal d'approuver à son tour l'adoption de ces nouveaux statuts.

Le Conseil municipal, valide à l'unanimité, ces nouveaux statuts

Point n°4 PROMOCIL

Suite à la rétrocession d'une partie de la cours des écoles à PROMOCIL et afin de réaliser 3 courettes séparées par des clôtures en planches d'une hauteur de 2 mètres et financés intégralement par PROMOCIL, il convient de désaffecter et de déclasser cette parcelle du domaine public.

Le Conseil municipal, valide à l'unanimité cette proposition

Point n°5 SIDEN SIAN retrait de compétences

Lors de sa séance le comité syndical du SIDEN SIAN à délibéré pour autoriser le retrait de membres adhérents, en plein accord avec ces derniers, pour tout, ou partie de leurs compétences, le maire donne lecture des communes ayant exercés ces demandes, il propose au conseil municipal de se prononcer quant à ces retraites de membres.

Le Conseil municipal, valide à l'unanimité cette proposition

Point n°6 Annulation de délibération de régie

Suite à la délibération prise en juillet concernant l'annulation de régies, le législateur nous demande de retirer cette délibération car le texte de loi ayant évolué il ne s'agit plus de faire une délibération pour cette acte mais simplement une arrêté municipal.

Le Conseil municipal, valide à l'unanimité cette proposition

Point n°7 SIDEN SIAN adhésion des communes

Le Maire donne lecture des communes qui souhaitent adhérer au SIDEN SIAN pour les compétences eau potable, assainissement collectif et défense extérieur contre l'incendie, il demande au conseil municipal de se prononcer sur ces adhésions.

Le Conseil municipal, valide à l'unanimité cette proposition

Point n°8 Convention avec le Département

Le Département du Nord nous a adressé pour la période 2021-2023 une convention afin de bénéficier de la reconduction de la prise en charge de l'entretien par le Département du marquage horizontal sur les routes départementales situées en agglomération, pour signer cette convention avec le Département le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention

Le Conseil municipal, valide à l'unanimité cette proposition

Point n°9 Reprise de tombe

Certaines tombes dans notre cimetière sont avec l'usure du temps en mauvais état et présentent une certaine dangerosité, pour pallier à ce problème et sécuriser au plus vite ces tombes il est nécessaire de procéder à la reprise de certaines tombes laissées à l'état d'abandon, il convient donc au conseil municipal de se prononcer pour entamer la procédure de reprise de tombe.

Le Conseil municipal, approuve et valide cette décision
